



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1405

Lyon 3e - ZAC les Jardins de la Buire - Cession à titre gratuit par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain située au droit des 3 et 5 rue Danielle Faynel-Duclos - EI 03335 - N° inventaire 03335 T 001-02.

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1405 - LYON 3E - ZAC LES JARDINS DE LA BUIRE - CESSION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DE LYON D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE AU DROIT DES 3 ET 5 RUE DANIELLE FAYNEL-DUCLOS - EI 03335 - N° INVENTAIRE 03335 T 001-02. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2033/3028 du 13 octobre 2003, le Conseil municipal a approuvé le programme prévisionnel des équipements publics de la ZAC « Les jardins de la Buire » qui prévoyait notamment l'aménagement d'équipements publics tels un parc public, un groupe scolaire, un EAJE ainsi que des aménagements de voirie réalisés depuis.

La Ville de Lyon était propriétaire dans le périmètre de la ZAC d'une parcelle de terrain cadastrée AY 82, acquise précédemment dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne ZAC Bir Hakeim.

Cette parcelle a dû faire l'objet de plusieurs divisions foncières successives aux fins de réalisation :

- d'une part, d'une partie du groupe scolaire et du parc public, équipements finalisés en partie sud de la parcelle ;
- d'autre part, d'échanges fonciers, intervenus ou à intervenir, en partie Nord de celle-ci.

Il reste à ce jour une emprise foncière, constituée d'un terrain d'une surface de 593 m<sup>2</sup> cadastrée AY 167, aménagée en voirie communautaire par la SAS la Buire aménagement. Cette emprise doit être cédée au profit de la Métropole dans le cadre de la régularisation de la situation foncière des espaces publics de la ZAC constitués des réseaux d'assainissement, des voiries et trottoirs et ce, conformément au procès-verbal de remise d'ouvrage du 26 janvier 2015.

Il vous est par conséquent proposé de céder à la Métropole de Lyon, à titre gratuit, la parcelle cadastrée AY 167, située au droit des immeubles 3/5 rue Danielle Faynel Duclos, en vue de son intégration dans le domaine public de voirie.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la vente sous le régime des dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui exonère les personnes publiques de l'obligation de déclassement, dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Il est précisé que France Domaine a estimé à 1 euro en valeur vénale ce tènement par avis en date du 29 juin 2015.

Les frais d'acte notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Vu ledit projet d'acte ;

Vu l'avis de France domaine en date du 29 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement en date du 8 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La cession, à titre gratuit, de la parcelle AY 167 d'une superficie de 593 m<sup>2</sup> située au droit des immeubles 3/5 rue Danielle Faynel Duclos à Lyon 3<sup>e</sup>, au profit de La Métropole est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le projet d'acte aux conditions précitées, ainsi que tout document y afférent.

3. La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m <sup>2</sup>	Superficie totale EI m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €	Observations
03335T001-02	Voirie communautaire	593,00	593,00	2118	0,00	Cession à titre gratuit

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY